



**DELIB 23-2024** 

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES Séance du 28 juin 2024 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil:

15

Date de la convocation : 24/06/2024

En exercice:19

Date d'affichage: 24/06/2024

Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt et quatre et le vingt et huit juin à 19h02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC et Maud FLAMANT Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES

Excusés: Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pourvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, M. Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à M. Paul SALVAN, M. François MONTAGNE pouvoir à M. Manuel GONCALVES

Absents: Mme. Marie-Pascale PRADES

Retards: M. Jean-Michel MAUREL arrivée à 19h11 pour la délibération 15-2024

Secrétaire de séance : M. Manuel GONCALVES

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

Contre: 0

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur. Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour:

Abstention: 0

## Objet de la délibération : TARIFICATION BRANCHEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF HORS LOTISSEMENT

M. le maire donne la parole à M. GONCALVES qui s'exprime au nom de l'équipe travaux pour expliquer la tarification envisagée.

Il explique que les travaux de création de branchement hors lotissement ont un coût supérieur à la tarification actuellement en vigueur.

Il propose donc de passer de 4 500€HT à 7 000.00€HT.

Suite à la proposition de l'équipe travaux :

Monsieur le Maire propose de délibérer pour créer une participation pour le financement de l'Assainissement Collectif sur les constructions neuves hors lotissement :

- Constructions neuves hors lotissement: 7 000.00€ HT

Pour:

14

Contre:

0

Abstention: 4

Fait en séance les jour, mois et an susdits. Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance Manuel GONCALVES



